International Civil Aviation Organization | Organisation de l'aviation civile internationale | Organización de Aviación Civil Internacional | Международная организация гражданской авиации | منظمة الطيران المدني الدولي | 国际民用航空组织

Eastern and Southern African Regional Office/Bureau régional Afrique orientale et australe

Réf. : ES AN 1/6 - 0315 le 7 juin 2019

**Objet : Vingt-deuxième réunion du Groupe régional Afrique-Océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/22) (Accra, Ghana, du 29 juillet au 2 août 2019)**

***Suite à donner :*** *Bien vouloir confirmer votre participation au plus tard le* ***5 juillet 2019***

Madame, Monsieur,

1. J'ai l'honneur de vous informer que le **Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG)** tiendra sa Vingt-deuxième réunion (APIRG/22) du 29 juillet au 2 août 2019 à Accra au Ghana.

2. Comme vous le savez, la réunion APIRG/22 avait formulé un certain nombre de conclusions et décisions contenues dans son rapport. Le rapport de cette réunion vous avait été transmis par les bureaux régionaux de l'OACI accrédités auprès de vos Etats respectifs, et peuvent être téléchargés depuis les sites Internet publics de l'OACI (http://www.icao.int/esaf et http://www.icao.int/wacaf). Par la suite, le rapport a été examiné par la Commission de la Navigation Aérienne (ANC) et différentes actions ont été prises ou proposées. Par conséquent, une partie importante de l'ordre du jour de la réunion APIRG/22 examinera l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG/21 ainsi que les conclusions et décisions pendantes d'APIRG.

3. La réunion APIRG examinera aussi l'état de mise en œuvre des besoins dans le domaine de la gestion de la sécurité par les Etats de la Région AFI ainsi que les récents développements tels que les résultats de la treizième Conférence de navigation aérienne de 2018 et de l'atelier l'analyse d'écarts de l'infrastructure aéronautique en Afrique organise sous les auspices du Plan AFI.

4. L'ordre du jour provisoire et les notes explicatives sur le projet d'ordre du jour de la réunion vous seront communiqués dans les meilleurs délais. La réunion se déroulera en langues anglaise et française et la documentation sera publiée dans ces deux langues. Votre Administration/Organisation est cordialement invitée à prendre part à cette importante réunion.

5. Les documents relatifs à la réunion sont en cours d'élaboration sur la base des rapports des organes auxiliaires d'APIRG (notamment les sous-groupes IIM et AAO), et seront publiée sur les sites internet publics de l'OACI (http://www.icao.int/esaf et http://www.icao.int/wacaf).

…. /2

United Nations Office at Nairobi Complex, Gigiri
P.O. Box 46294-00100 GPO
Nairobi, Kenya

Tel.: +254 20 7622395/6
Fax: +254 20 7621092

E-mail: icaoesaf@icao.int
Website: http://www.icao.int/ESAF

6. Votre Administration /Organisation est encouragée à contribuer aux délibérations de la réunion APIRG/22 sous forme de notes de travail et d'information (WP/IP) sur les points inscrits à l'ordre du jour provisoire. En vue de faciliter la préparation de la réunion, les participants sont priés de transmettre leurs documents au Secrétariat par e-mail aux adresses suivantes: icaoesaf@icao.int avec copie à icaowacaf@icao.int au plus tard le **5 juillet 2019,** et si possible, en anglais et en français. Conformément à la Décision 11/23 d'APIRG, les documents reçus après cette date seront distribués uniquement dans la langue dans laquelle ils ont été reçus, sans traduction. Comme d'habitude, les documents version papier ne seront pas disponibles pendant la réunion. Les participants sont par conséquent encouragés à apporter avec eux des appareils électroniques appropriés pour faciliter l'accès à l'Intérêt.

7. Je voudrais aussi porter à votre connaissance que la réunion APIRG (APIRG/22) se tiendra en même temps que la cinquième réunion du Groupe régional AFI pour la sécurité de l'aviation (RASG-AFI/5) et des renseignements détaillés seront fournis dans le projet d'ordre du jour.

8. Votre Administration/Organisation est priée de bien vouloir confirmer sa participation à la réunion RASG-AFI/5 dès que possible, au plus tard le 5 juillet 2019, en fournissant les noms et fonctions des membres de votre délégation, et en les invitant à s'enregistrer en ligne sur les sites web respectifs des bureaux régionaux de l'OACI (http://www.icao.int/esaf et http://www.icao.int/wacaf).

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

**Barry Kashambo**
**Directeur régional du Bureau Afrique orientale et australe de l'OACI et Secrétaire d'APIRG**